

INDEX – 2015 Juillet à Septembre

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)



AFFAIRES SCOLAIRES

[HORAIRES AIDE AUX DEVOIRS](#)

[RESTAURATION](#)

[TARIFS REPAS ET GARDERIE](#)

BUDGET

[RENEGOCIATION EMPRUNT C.A.](#)

[DEMANDE DE SUBVENTIONS - TRAVAUX DE SECURITE](#)

[RENEGOCIATION EMPRUNT C.D.D.](#)

[SUBVENTION ANIMATION](#)

[SUBVENTION CHEMIN](#)

[DOTATION 2015](#)

[DEPENSES SOUS DELEGATION DE SIGNATURE](#)

CANAL

[GESTION DES ABORDS](#)

COMMUNICATION

[SITE INTERNET](#)

FISCALITE

[TAXE D'AMENAGEMENT](#)

SECURITE

[DEVIS RADAR](#)

[INONDATIONS](#)

[PCS](#)

STEP

[CHOIX A.M.O.](#)

[RESULTAT AMO](#)

TRAVAUX

[DEVIS CHEMIN NORD ECOLE](#)

[EFFACEMENT DE RESEAUX](#)

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

Nombre de conseillers présents : 12/14

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

[INDEX](#)

Rapporteur : M. HOBL (Préfecture d'Ille-et-Vilaine)

M. HOBL présente à l'Assemblée la démarche du Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS a pour objectifs :

- D'alerter et d'informer la population : mise en place d'une procédure de réception de l'alerte et d'un dispositif de diffusion d'alerte à destination de la population,
- De sauvegarder les vies humaines et prendre en charge la population,
- De limiter les dégâts,
- De protéger l'environnement.

Il doit permettre à la collectivité :

- D'identifier les risques ;
- De répertorier les moyens disponibles humains et matériels ;
- De répartir les missions entre ces différents moyens ;
- L'aide au retour à une situation normale après la crise.

Pas de vote.

DOTATION DES AMENDES DE POLICE POUR AMENAGEMENT PIETONNIER

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

En début d'année, la Commune a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre des Amendes de Police pour la réalisation du chemin piétonnier entre l'école et la salle des fêtes. Le montant estimé des travaux est de 4 975 € HT.

La Commission permanente du Conseil Général a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 2 587 € pour cet aménagement.

Pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, nous devons transmettre une délibération qui fait état :

- de l'acceptation de la somme proposée
- ainsi que l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- D'ACCEPTER la subvention de 2 587 € accordée pour l'aménagement piétonnier protégé
- DE S'ENGAGER à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

SUBVENTION DE LA CCBR A L'ASSOCIATION DES COMEDIENS AMATEURS DE TREVERIEN

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

La commune a demandé une subvention à la Communauté de Commune au titre du fonds d'aide à l'animation dans les petites communes pour l'Association des Comédiens Amateurs de Trévérien. Il faut savoir que les droits d'auteurs qui pèsent sur la trésorerie de cette association sont bien supérieurs à la subvention annuelle plafonnée à 250 €.

La CCBR a accordé une aide de 305 € pour l'Association, aide qui a été versée à la commune.

M. le Maire propose de prendre une délibération afin de permettre le reversement de cette aide à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 11 voix 'Pour' et 1 voix 'Contre'

- DE REVERSER la subvention de 305 € à l'Association des Comédiens Amateurs de Trévérien

PARTAGE DES RESPONSABILITES DES BORDS DU CANAL

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Pour information.

L'usage des fluides, eau et électricité sur le terrain aux abords du canal est pour l'instant entièrement prise en charge par la commune. Il est question d'un futur aménagement de ces terrains.

Ces terrains appartiennent à la Région.

En conséquence, il est possible :

- Soit que la commune garde la gestion et l'entretien de ces terrains ;
- Soit que Région en reprenne la gestion auquel cas elle envisagerait de planter les lieux actuellement dédiés aux stationnements de caravane ou des campeurs.

La Région n'a pas encore envoyé de propositions concrètes concernant la résolution de ces questions. En conséquence, il vous est proposé de différer le vote à une prochaine séance.

Pas de vote.

CANTINE : CHOIX DU PRESTATAIRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Lors du conseil du 18 juillet 2014, la Société Océane de Restauration avait été retenue pour la fourniture des repas de la cantine. Suite à différents dysfonctionnements constatés dans la prestation de cette société, il a été décidé de résilier son contrat.

Ainsi un appel d'offres a été relancé afin de choisir un nouveau prestataire pour la fourniture des repas de la cantine pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (contrat annuel renouvelable tacitement pendant 3 ans).

Mme LEMAITRE précise que la commune a reçu les réponses de deux prestataires Resteco et Restoria sur trois sollicités. La société Ansamble Breizh Restauration n'a pas répondu à l'appel d'offres.

Le cahier des charges prévoit :

- La livraison d'environ 70 à 75 repas en liaison froide ;
- Les repas seront composés de 5 éléments :
 - 1 hors d'œuvre
 - 1 plat protidique (viande ou poisson)
 - 1 légume d'accompagnement
 - 1 fromage ou produit laitier
 - 1 dessert
- Le pain et la boisson sont à la charge de la mairie
- 1 repas bio dans le mois

Possibilité d'avoir dans l'année plusieurs repas thématiques ou animations spécifiques pour permettre la découverte de nouveaux produits.

La commune souhaite pouvoir annoncer le nombre exact de repas la veille du jour de livraison et avoir la possibilité d'un réajustement au moment de la livraison

Les offres sont jugées en fonction :

- De la qualité de la prestation (délais, commande, livraison) ;
- Du coût de la prestation (menus et tarifs) ;
- Des garanties financières et de la capacité technique du prestataire

Le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

PRESTATAIRES	TARIF 40%				QUALITE 60%				NOTE FINALE	
	TARIF HT		TARIF TTC		NOTATION	EQUILIBRE ET DIVERSITE	THEMATIQUE	ELEMENTS BIO		FLEXIBILITE
RESTECO	2,09€		2,20€		40	15	14	15	15	99
RESTORIA	Filière Impulsion 2,48€	Filière Sélection 2,61€	Filière Impulsion 2,60€	Filière Sélection 2,74€	35	14	13	13	15	90

Au vu de ces résultats, la Commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 29 juin, propose de retenir la candidature de la société RESTECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 12 voix 'Pour' et 1 Abstention

- DE VALIDER le choix de la société RESTECO pour la fourniture des repas de la cantine pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme LEMAITRE rappelle les tarifs de cantine et de garderie appliqués actuellement :

- Tarif de la cantine :
 - Enfants : 3.00 €
 - Adultes : 4.50€
- Tarif de la garderie :
 - La demi-heure de la garderie est à 1.00 € et le dernier quart d'heure de garderie à 0.50 €
 - Demi-tarif à 0.50 € par demi-heure à partir du 2^{ème} enfant et plus.

Pour l'année scolaire 2015-2016, il est proposé de :

- Modifier les tarifs de la cantine comme suit :
 - Repas enfant : 3.20 € (au lieu de 3.00 €)
 - Repas adulte : 4.70 € (au lieu de 4.50 €)

- Mais de maintenir les tarifs de la garderie à savoir :
 - La demi-heure de garderie est à 1.00 €
 - Le quart d'heure : 0.50 €.
 - Demi-tarif à 0.50 € par demi-heure à partir du 2^{ème} enfant et plus.
- Pour l'aide aux devoirs :
 - 2.50 € par enfant (durée : 1h15)

Ces tarifs seront applicables à la prochaine rentrée scolaire, à compter du mardi 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- VALIDE les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2015-2016 :
 - Cantine :
 - Repas enfant : 3.20 €
 - Repas adulte : 4.70 €
 - Garderie :
 - La demi-heure de garderie à 1.00 €
 - Le quart d'heure : 0.50 €.
 - Demi-tarif à 0.50 € par demi-heure à partir du 2^{ème} enfant et plus.
 - Aide aux devoirs : 2.50 € par enfant (durée : 1h15)

COMMISSION SECURITE PREVENTION INONDATION

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Communauté de Communes, le Département, le gestionnaire du canal (Service des voies navigables – Région) et le syndicat des bassins-versants du Linon au sujet des inondations survenues sur la commune l'été dernier (24 juillet 2014).

Un groupe communal de réflexion sur la prévention des inondations a été constitué afin d'inventorier le bocage communal et définir les aménagements nécessaires pour réduire les ruissellements et l'érosion.

La composition de la commission sécurité prévention inondation est la suivante :

- Le Maire, René SAUDRAIS
- L'Adjoint aux travaux, Gilbert REGNAULD
- Personnes civiles :
 - Guy CHOLLET
 - Henri BLANDIN
- Agriculteurs :
 - Jérôme THUAL
 - Eric REGEARD

Un bilan du bocage de la commune va être réalisé dans un premier temps (à partir de début septembre)

SITE INTERNET : COMPTE-RENDUS DES CONSEILS

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Pour différentes raisons, il ne paraît pas opportun de faire figurer l'intégralité des procès-verbaux.

D'une part, parce que certaines décisions n'ont qu'une portée ponctuelle et partielle sans implication majeure pour la commune (exemples : gestion des relations humaines, travaux de busage chez des particuliers, etc...), d'autre part parce que certaines décisions concernent des personnes nominatives.

La Commission Communication, le Maire et le Bureau des Adjointes vous proposent de mettre en ligne les décisions de portée générale dont nous conviendrons à l'issue de chaque conseil.

STATION D'EPURATION : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Pour information :

Le dossier juridique de demande en référé-provision est clos et vient d'être adressé au Tribunal Administratif.

Le Marché de maîtrise d'œuvre vient d'être mis en ligne. La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 4 septembre à 12h00. La Commission d'ouverture des plis se réunira ce même jour en fin de journée.

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers présents : 9/14 (et 2 pouvoirs)

SDE : EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES NEGOCIANTS ET DE LA CROIX CROSSON

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Le SDE 35 nous a adressé l'étude détaillée accompagnée du tableau de financement pour l'effacement des réseaux rues des Négociants et de la Croix Crosson.

Montant total estimé des travaux*	128 160€
Montant des subventions	64 560€
TVA récupérable	6 960€
Montant estimé restant à notre charge	56 640€

**Selon les conditions actuelles*

Il nous est proposé que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que du génie civil des réseaux de télécommunication soit assurée par le Syndicat Départemental d'Energie 35.

Pour obtenir l'accord de financement, nous devons transmettre une délibération par laquelle la commune s'engage à :

- Réaliser les travaux indiqués aussitôt que notre dossier aura été retenu,
- Inscrire les crédits correspondants à notre budget,
- Verser notre participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.

La délibération doit également autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires (convention de mandat, tableaux financiers,...).

Les frais engagés relatifs à l'étude détaillée sont intégrés dans le coût des travaux. Toutefois, ils seront entièrement à la charge de la commune au cas où la commune ne donnerait pas suite aux travaux après l'élaboration de l'étude.

Il est précisé :

- D'une part, que les montants financiers seront réajustés aux conditions en vigueur à la date où le dossier aura été retenu par la commission (conditions économiques du marché du SDE, taux de modulation, règles d'attribution des subventions)

- Et que d'autre part, tous les travaux réalisés avant l'accord des subventions ne pourront pas être retenus dans le montant des dépenses subventionnables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE DE REALISER les travaux indiqués,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de la commune,
- DE VERSER au maître d'ouvrage, la participation de la commune à l'avancement des travaux
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Pour information, M. LEMONT précise qu'il est possible d'utiliser le fonds de concours de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique pour la partie génie civile Télécom (26 100 € HT).

FINANCES : RENOUELEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Lors de la séance du 21 novembre 2014, le Conseil municipal a pris une délibération qui s'est avérée être inapplicable.

En effet, il avait été précisé par erreur, que le taux de 3 % voté pour la Taxe d'Aménagement s'appliquait aux habitations et aux abris de jardins soumis à Déclaration Préalable et cette restriction n'est pas possible.

En conséquence, M. le Maire propose de prendre une nouvelle délibération.

Il rappelle que la taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Il précise que la délibération doit avoir une durée minimale de 3 ans. Le taux voté aujourd'hui sera applicable à partir de 2016.

La Taxe d'Aménagement se calcule en appliquant le taux voté à une valeur forfaitaire elle-même actualisée annuellement sur l'indice du coût de la construction.

En 2015, cette valeur était de 705.00 €.

Taux d'imposition : Suivant l'article L331-14 du code de l'urbanisme, la commune peut fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 et 5 % selon les aménagements à réaliser. La délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de la première année.

Exonérations facultatives :

La loi de finances rectificatives du 29 décembre 2012 permet aux communes de mettre en place de nouvelles exonérations facultatives. Ces exonérations facultatives doivent définir le pourcentage de la surface exonérée.

Il rappelle que lors du conseil du 21 novembre 2014, il avait été décidé d'exonérer totalement les locaux artisanaux et les aires de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- DE FIXER le taux de la Taxe d'Aménagement à 3.00 %,
- D'EXONERER totalement les locaux artisanaux et industriels
- D'EXONERER totalement les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles

- PRECISE que cette délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

DEVIS POUR LA POSE D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD Gilbert, Adjoint en charge des travaux présente à l'Assemblée l'estimation de la Communauté de Communes pour la fourniture et la pose d'un radar pédagogique d'un montant de 2 200.22 € HT, soit 2 640.26 TTC.

Ce radar sera installé à l'entrée du bourg, rue Docmaël.

Il rappelle que l'acquisition d'un radar avait été prévue au budget investissement 2015.

(6 000.00 € prévu à l'opération 060 – Signalétique : pour le radar pédagogique et la sécurité voirie à l'école.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 10 voix 'Pour' et 1 Abstention

- De VALIDER le devis de la Communauté de Communes pour la fourniture et la pose d'un radar pédagogique, d'un montant de 2 200.22 € HT, soit 2 640.26 TTC.

DEVIS POUR LA FINALISATION DU CHEMIN DERRIERE L'ECOLE

[INDEX](#)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD Gilbert, Adjoint en charge des travaux présente l'estimation de la Communauté de Communes pour l'empierrement de l'allée piétonne derrière l'école (surface totale : 180 m2).

Le montant de ce devis s'élève à 1 500€ HT, soit 1 800€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- De VALIDER le devis de la Communauté de Communes pour l'empierrement de l'allée piétonne derrière l'école, d'un montant de 1 500.00 € HT, soit 1 800.00 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Ainsi, une subvention au titre des amendes de police pourrait être accordée à la commune pour :

- le radar pédagogique : montant de 2 200.22 € HT, soit 2 640.27 TTC.
- l'aménagement du plateau de sécurité rue des Négociants, aux abords de l'école

Montants estimés par la Communauté de Communes :

- Plateau de sécurité : 29 160€ HT soit 34 992€ TTC
- Prolongement du chemin piétonnier : 1 500€ HT soit 1 800€ TTC.

M. le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, une subvention au titre des amendes de police pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, au titre des amendes de police pour financer ces travaux.

RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT 2012 POUR LA SALLE DES FETES - CAISSE DES DEPOTS (300 000€)

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT (Pour information)

Suite à notre demande de renégociation de prêt, la Caisse des Dépôts nous a transmis une proposition datée du 15 juillet 2015.

Cette dernière doit repasser en Comité National d'Engagement (cf. Appel à M. Launay du 10 sept). Le détail de l'offre modifiée nous sera alors communiqué et fera l'objet d'un avenant au contrat.

RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - CREDIT AGRICOLE (300 000€)

[INDEX](#)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Un emprunt de 300 000€ avait été souscrit en novembre 2004 pour le financement des travaux d'assainissement (Prêt N° 70002253796). Le taux d'intérêt était alors de 4.21 %.

Compte tenu des taux actuellement en vigueur, la commune a demandé une renégociation de ce prêt.

Suite à notre demande, le Crédit Agricole nous a transmis une proposition de réaménagement de taux valable jusqu'au 30 septembre 2015.

Capital restant dû	162 115.50 €	
Durée initiale	240 mois	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
		Taux fixe
Taux	4.21 %	2.59 %
Montant de l'échéance	22 012.54 €	20 424.95 € (échéances annuelles)
Frais de dossier = Frais d'avenant par prêt (145 € CGB 2015 + indemnités de réaménagement (6 mois d'intérêt)		3 557.53 €

Compte tenu du montant à réaménager, sur la base de la nouvelle échéance mentionnée ci-dessus, l'économie réalisée s'élèverait à 1 587.59€ par an soit 14 288.23€ sur la durée résiduelle du prêt (sans déduction des frais de dossier).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE D'ACCEPTER cette proposition de réaménagement de taux pour le prêt assainissement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

STATION D'EPURATION : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

[INDEX](#)

Rapporteur : Serge DURAND

Suite à l'Appel d'offres concernant « les études préliminaires et mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle unité de traitement de 700 Eq. Hab. », les propositions de deux sociétés ont été reçues : la société NTE et le Cabinet BOURGOIS.

Le dossier avait été téléchargé par 19 sociétés.

La Commission Assainissement s'est réunie avant le conseil de ce jour, vendredi 11 septembre pour analyser les offres. M. DURAND présente le résultat de l'analyse.

	Prix		Note Prix / 30	Note Technique / 70	TOTAL / 100
	HT	TTC			
Société NTE La Chapelle-des-Fougerets	16 200.00 €	19 440.00 €	30	50	80
Cabinet BOURGOIS Betton	22 905.00 €	27 486.00 €	21.21	50	71.21

Compte tenu des notes ci-dessus, la Commission préconise de retenir la société NTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir la société NTE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la station d'épuration pour un montant de 16 200.00 € HT, soit 18 000.00 € TTC

AFFAIRES PERISCOLAIRES : REORGANISATION DES PLAGES HORAIRES POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

[INDEX](#)

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Suite à la délibération prise le 17 juillet 2015, il apparaît nécessaire de modifier les plages horaires de la prestation « Aide aux devoirs » en limitant la durée à 30 minutes (au lieu d'une heure), ce qui permet de faire 2 groupes.

Madame LEMAITRE propose ainsi de fixer 2 plages horaires 17H00-17H30 et 17H30-18H00 au même tarif, soit 1 € la demi-heure.

Elle précise qu'il n'y aura pas de demi-tarif si 2 enfants de la même fratrie sont inscrits à l'aide aux devoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de fixer 2 plages horaires pour la prestation « Aide aux devoirs » :17H00-17H30 et 17H30-18H00 au tarif de 1 € la demi-heure.

DOTATION DES MAISONS FLEURIES 2015

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Les membres du jury des maisons fleuries se sont réunis le lundi 27 juillet 2015 pour établir un classement des participants.

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant des prix des maisons fleuries pour l'année 2015 comme suit :

	Maisons avec jardin d'agrément	Maisons avec façade
1 ^{er} prix	23€	23€
2 ^{ème} prix	22€	22€
3 ^{ème} prix	21€	21€
4 ^{ème} prix	20€	20€
5 ^{ème} prix	19€	19€
6 ^{ème} prix	18€	18€
7 ^{ème} prix	17€	17€
8 ^{ème} prix	16€	16€
TOTAL	156€	156€

Soit un montant total de 312.00 € pour les prix

Aux prix, s'ajoutent 21 compositions à 18.00 € maximum, soit un montant total de 378.00 €

- 16 pour les participants
- 3 pour les jurys
- 2 pour l'écluse

Le montant total des dotations proposé s'élève donc à 690.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour et 1 Abstention

- DONNE SON ACCORD pour un montant total de dotations maisons fleuries de 690.00 €

INFORMATION SUR LES ACHATS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

[INDEX](#)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie pour des achats inférieurs à 5000.00 € HT (délibération N° 2014-45 du 23 mai 2014), M. le Maire informe l'Assemblée que les dépenses suivantes ont été engagées.

Blaire & Hubert	Séparateur à graisse	2 700.00 € HT	3 240.00 € TTC
Mariotte	Faïence sur cloison bois	498.55 € HT	598.26 € TTC
SARL Beaujour Frères	Travaux sur mur de l'école	768.00 € HT	921.60 € TTC
SARL Beaujour Frères	Travaux sur vestiaire foot	449.50 € HT	539.40 € TTC
BHR	Béton pour remplir la citerne à fioul	323.50 € HT	388.20 € TTC



TABLE DES MATIERES - 2015 Juillet à Septembre

SEANCE DU 17 JUILLET 2015	2
PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2
DOTATION DES AMENDES DE POLICE POUR AMENAGEMENT DE PIETONNIERS PROTEGES	2
SUBVENTION DE LA CCBR A L'ASSOCIATION DES COMEDIENS AMATEURS DE TREVERIEN	2
PARTAGE DES RESPONSABILITES DES BORDS DU CANAL.....	3
CANTINE : CHOIX DU PRESTATATAIRE.....	3
TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016	4
COMMISSION SECURITE PREVENTION INONDATION	5
SITE INTERNET : COMPTE-RENDUS DES CONSEILS.....	5
STATION D'EPURATION : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE	6
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015	6
SDE : EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES NEGOCIANTS ET DE LA CROIX CROSSON	6
FINANCES : RENOUELEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	7
DEVIS POUR LA POSE D'UN RADAR PEDAGOGIQUE.....	8
DEVIS POUR LA FINALISATION DU CHEMIN DERRIERE L'ECOLE.....	8
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE	8
RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT 2012 POUR LA SALLE DES FETES - CAISSE DES DEPOTS (300 000€)...	9
RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - CREDIT AGRICOLE (300 000€)	9
STATION D'EPURATION : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE.....	9
AFFAIRES PERISCOLAIRES : REORGANISATION DES PLAGES HORAIRES POUR L'AIDE AUX DEVOIRS ...	10
DOTATION DES MAISONS FLEURIES 2015	10
INFORMATION SUR LES ACHATS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE	11